



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE
D'ANTHROPOLOGIE
ET D'ETUDES AFRICAINES

LASANEA



**REVUE
DEZAN**

NUMERO 013

VOLUME II

UAC, Décembre 2017

REVUE DEZAN

NUMERO 13, Volume II, Décembre 2017

Directeur de publication

Albert TINGBE-AZALOU

*Chef de la Filière Sociologie-Anthropologie,
Ecole Doctorale Pluridisciplinaire*

Rédacteur en Chef

IMOROU Abou-Bakari

Maitre de Conférences des Universités (CAMES)

Comité Scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),
Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte
d'Ivoire), Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK
(Allemagne), Pr Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert
NOUHOUAYI (Bénin), Gautier BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou
IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger, MC (Togo), MONGBO Rock
(Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri DEDY, Pr. Elisabeth
FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO) et Pr. Lolouvou
Foly HÉTCHÉLI (TOGO), HOUNGNIHIN Rock

Comité de Lecture

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),
Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC (Bénin),
Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne (Bénin),
MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Recueil, agencement et mise en forme des textes

TOGBE Codjo Timothée & SOSSOU Tokandé Romuald

DEZAN

NUMERO 013, 2017

VOLUME 2

UAC, Décembre 2017

DEZAN, NUMERO 013 Volume 2, Décembre 2017

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezean@gmail.com

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-717-X DU 4^{ème} trimestre

Dépôt Légal N° 6378 du 4^{ème} trimestre

Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUEYOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. TOGBE Codjo Timothée a assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef **Dr. Abou-Bakari IMOROU.**

Sommaire

LES INTERDITS ET LES FONCTIONS SOCIALES DE LA DIVINITE THRONDANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI	7
BABALAO I. Barthelemy, AGBANDJI Lucien, TONOU Comlan B. Thierry Tonassoum , AMOUZOUVI Dodji Hyppolite, TINGBE-AZALOU Albert	
NUÐO AKON! UNE PHENOMENOLOGIE DE LA RATIONALITE DU BOO POUR REPRIMER L'ADULTERE DANS LA SOCIETE BENINOISE	23
ASSOGBA Coovi Raymond, KOUGBEAGBEDE Thierry, SALAN Pascal, Doctorant,	
LES ENJEUX SOCIO-CULTURELS DE LA CONCEPTION ROUSSEAUISTE DE LA FEMME	37
Anne-Marie Aya Kouakou	
MICROFINANCE DANS LE BORGOU (BENIN):ENTRE POLITIQUE ET STRATEGIES DE REMBOURSEMENT DES FEMMES BENEFICIAIRES DU MICRO-CREDIT AUX PLUS PAUVRES (MCP)	53
DEMBA DIALLO Kassimou	
ANALYSE PSYCHOSOCIOLOGIQUE DES ALLIANCES A PLAISANTERIES LORS DES EVENEMENTS SOCIOCULTURELS	67
DJE Bi Tchan Guillaume	
LES OBSTACLES A LA PRISE EN CHARGE DE LA VULNERABILITE CHEZ LES ENFANTS MENDIANTS A COTONOU	83
ELIJAN Bélou Abiguël, ATCHEKPE F. Septime, TINGBE –AZALOU Albert,	
COMPETITION FRATRICIDE EN ENTREPRENEURIAL DES PME CHEZ LES FON AU BENIN	111
Emilia Azalou Tingbé , Florentin Nangbé & Sèmèvo Adolphe Aimé Sénou	
LA QUESTION DE LA SECURITE DE LA CITE ET DES CITOYENS CHEZ PLATON	127
Fatogoma SILUÉ	
PERCEPTIONS ECONOMIQUES DE NON-ADOPTION DES VARIETES DE SEMENCES AMELIOREES DANS LA COMMUNE DE BANFORA, BURKINA FASO	141
Tionyéfé FAYAMA & Pr Alkassoum MAIGA	
DETERMINANTS SOCIOCULTURELS DE LA PERSISTANCE DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LA VILLE DE BOHICON	165
Maxime A. HOUNDOU , Abriel A. VOGLOZIN , Hermann S. E. TOHON, Prudent A. Y. AGOSSE	
PERCEPTION SOCIALE DU SERVICE PUBLIC ET CULTURE DE RESULTAT DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE AU BENIN	185
Beudelaire HOUNLIHO	

LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A L'EPREUVE DE LA DESTITUTION DES MAIRES AU BENIN: JEUX ET ENJEUX	201
HOUNTOHOTEGBE-GANYEHESOU Godefroy Clément Padonou	
PLANIFICATION FAMILIALE EN MILIEU RURAL IVOIRIEN : UNE ETUDE AKONGODEKRO (COMMUNE DE BOUAKE)	229
KOUADIO M'bra Kouakou Dieu-donné , COULIBALY Brahim & KOUAKOU Tehua Parfait	
LOIS ET POLITIQUE PLATONICIENNE DE L'ÉDUCATION POUR LA PAIX	249
Thomas KOUASSI N'GOH	
LA PRATIQUE CULTURELLE NAKIKPOKANME A L'EPREUVE DE LA MODERNITE DANS LA COMMUNE DE SAVALOU	265
SAHGUI Nékoua P. Joseph	
SITUATION DES ENFANTS AU BENIN, ENTRE JOUISSANCE DE LEURS DROITS ET FORMES DE PRIVATION: RECUEIL D'OPINIONS DES MINEURS POUR UNE ANALYSE QUALITATIVE	287
HOUNTOHOTEGBE-GANYEHESOU Godefroy Clément Padonou	
FORMER UN INSTITUTEUR A LA REFORME CURRICULAIRE AYANT L'APPROCHE PAR COMPETENCES A LA BASE AU BENIN : QUELS TYPES DE SAVOIRS MOBILISES ?	309
ALLADAKAN Agbodjinou Germain	
LE TOURISME DE CHASSE DANS LA GESTION DES AIRES DE FAUNE PROTEGEES AU BURKINA FASO LES PERCEPTIONS LOCALES D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION DE LA NATURE	329
Dr Alexis Kaboré	
ETUDE COMPARATIVE DES INDICATEURS DE SANTE MATERNELLE ET INFANTILE DANS UN CONTEXTE DE GRATUITE CIBLEE EN COTE D'IVOIRE : DE LA PERIODE 2009 A 2013	349
N'DIA Anon Félix &GNALI Sabine	

**MICROFINANCE DANS LE BORGOU (BENIN):ENTRE
POLITIQUE ET STRATEGIES DE REMBOURSEMENT DES
FEMMES BENEFICIAIRES DU MICRO-CREDIT AUX PLUS
PAUVRES (MCP)**

DEMBA DIALLO Kassimou

Enseignant chercheur à l'Université d'Abomey- Calavi. Département de
Sociologie-Anthropologie. Email : dembakas@yhoo.fr, tel : 00229
97771225.

Résumé

La micro finance est un instrument de lutte contre la pauvreté. D'abord initiée dans les pays européens, elle a ensuite été adoptée par les pays d'Afrique au sud du Sahara dont le Bénin. Mais, cet instrument est confronté à un problème majeur qui est celui de l'ingérence politique et de remboursement. Au Bénin, cette ingérence s'est traduite par la création du Microcrédit au Plus Pauvres qui ignore volontiers les statuts et règlement intérieurs qui régissent cette pratique. La question qui se pose est de savoir : quelles stratégies adoptent les femmes bénéficiaires dans le remboursement des crédits MCP dans le département du Borgou au Bénin?

Pour répondre à cette question, nous avons adopté une méthodologie mixte à la fois qualitative et quantitative. Les techniques d'observation, d'entretien de focus groups et de questionnaire ont été appliquées. Au total, 211 personnes sont interrogées et 9 séances de focus sont réalisées.

A l'issue de cette recherche, il ressort que le Programme de Microcrédit aux Plus Pauvres(MCP) a permis à un grand nombre de femmes de recevoir de petits crédits sans garanties pour commencer une Activité Génératrice de Revenu (AGR). Par les pratiques de tontines journalières, le dynamisme du chef de groupe solidaire, la solidarité au sein du groupe, les femmes arrivent à effectuer les remboursements. Mais il faut noter que certaines femmes s'endettent dans d'autres IMF pour rembourser ailleurs ce qui ne fait qu'aggraver les créances.

Mots-clés : Microfinance, politique, remboursement, Borgou.

Abstract

Micro Finance is an instrument to fight poverty. First initiated in the European countries, it was then adopted by the countries of Africa in the south of the Sahara, including Benin. But this instrument is confronted with a major problem of political interference and reimbursement. In Benin, this interference has resulted in the creation of micro-credit to the poorest who are gladly ignoring the rules and regulations governing this practice. The question is: What strategies are adopted by women beneficiaries in repayment of MCPP credits in the Department of Borgou?

To answer this question, we have adopted a mixed methodology that is both qualitative and quantitative. The techniques of observation, maintenance, focus and questionnaire have been applied. A total of 211 people were interviewed and 9 focus was conducted.

At the end of this research, it appears that the creation of the MCPP has enabled a large number of women with no guarantees, as the MFIs and banks claim to benefit from small loans to start an AGR. By the daily tontines practices, the dynamism of the solidarity group leader, the solidarity within the group, the women manage to make the reimbursements. But it should be noted that some women are indebted to other MFIs in order to repay elsewhere what is only aggravating the receivables.

Keywords: Microfinance, policy, reimbursement, Borgou.

Introduction

La crise économique des années 1980 a eu des effets majeurs dans les couches démunies particulièrement dans les continents africains, asiatiques et en Amérique latine. A cette nouvelle situation, plusieurs pays ont tenté de résoudre à travers plusieurs initiatives dont notamment les microfinances car dans ces pays, cohabitent les acteurs d'activités formelles et informelles. Or les micros entreprises n'ont toujours pas accès au financement bancaire classique pour suppléer l'Etat dans la création de la richesse et d'emploi. Plusieurs auteurs ont réfléchi sur la possibilité d'impacter les populations vulnérable partant de l'exemple de Raiffeisen qui a créé la première coopérative de crédit en Rhénanie en 1848 ce qui a permis de lutter contre l'usure en jouant le rôle d'intermédiaire financier. Ce n'est que plus de cent ans après, que Nowak (2005), a avancé que le microcrédit tel qu'il s'est développé en Asie et en Amérique latine, depuis les années 1970, n'est qu'une résurgence des mêmes idées existantes et développées par Raiffeisen au

milieu du XIX^e siècle. Cette pratique a inspiré ou influencé toutes les expériences qui ont suivi en Europe dans les institutions comme Crédit agricole, crédit mutuel, crédit coopératif en France, Caisses populaires Desjardins au Canada, etc.

En Afrique, les premières institutions non bancaires remontent après les indépendances surtout avec la caisse populaire du Burkina Faso en 1970 et celle du Zaïre en 1972 suivis de l'expérience du Ghana, du Nigeria dans la même période. La création en 1979 du Centre International de Crédit Mutuel, une association qui organise et met sur pied des réseaux coopératifs de microfinance en Afrique et en Asie est née et a étendu ses tentacules au Sénégal, au Niger, en Centrafrique, au Cameroun, au Cambodge, aux Philippines. En Asie particulièrement, l'expérience de Yunus a attiré l'attention de bon nombre de pays dans le monde. En effet, M. Yunus (2007), à force de côtoyer quotidiennement la pauvreté à visage découvert a compris dans les années 1980 que, la population en majorité concernée par le phénomène de pauvreté, a besoin de peu de fonds pour entreprendre des activités génératrices de revenus et se prendre en charge. Il décide d'accorder de petits prêts sur ses fonds propres à un groupe de cinq femmes ; les deux premières prennent leur crédit pendant que les trois autres attendent, lorsque les premières remboursent, les deux autres en prennent par la suite et la dernière à prendre son crédit est la responsable du groupe. Lorsqu'une femme est défaillante, les autres femmes membres du groupe payent à sa place et lorsque le remboursement est bien effectué, le groupe bénéficie d'un autre prêt plus important. C'est dire que, toutes les femmes s'engagent sur la notion de caution solidaire, et se font mutuellement pression pour un remboursement heureux des crédits (Ada, 2007).

Cette technique d'octroi et de remboursement est adoptée de nos jours par plusieurs pays dont le Bénin. Elle garantit le remboursement et encourage la solidarité au niveau des femmes. Au Bénin, l'expérience des microfinances date des années 1990 après la conférence des forces vives de nations de février 1990. Bien avant, cette expérience existait mais la peur du pouvoir révolutionnaire obligeait les acteurs à la clandestinité.. Seule la Fédération des caisses d'Épargne et de Crédit Mutuel (FECECAM) s'est illustrée avec le programme « tout petit crédit aux femmes ». Les intérêts étant exorbitants car allant de 50 à 100%, les populations pauvres sont écartées. Mais l'adoption en 2006 en conseil des ministres, du décret n° 2006 – 086 du 08 mars 2006 portant de la libéralisation du secteur des Institutions de Micro-finance(IMF) a entraîné leur multiplication.

2. Constat majeur.

La libéralisation du secteur de micro finance s'est accompagnée de leur multiplication et on comptait déjà en 2012 plus de sept cent soixante-deux (762) IMF légalement installées au Bénin. Elles octroient de petits crédits pour se faire rembourser dans un temps bien déterminé avec des intérêts.

Les conditions drastiques d'accès aux crédits ainsi que les taux élevés d'intérêts ne permettent pas à toutes les couches d'y avoir accès. Une frange de la population constituée de femmes se trouve du coup écartée de l'accès aux crédits. En effet, le plafonnement du taux d'intérêt des microcrédits à 27% dans la zone de l'UEMOA par la loi N°83-008 du 17 mai 1983, la BCEAO a limité l'accès des plus pauvres. C'est justement ce que tente d'expliquer Freedom from Hunger lorsqu'il déclarait :

« La Banque centrale, BCEAO et les ministres des finances du gouvernement ont institué un plafond de taux d'intérêt de 27% pour la microfinance. Des IMF se sont retirés des régions plus pauvres et plus isolées, et beaucoup d'entre elles privilégient désormais les zones urbaines qui sont moins coûteuses à desservir. Quelques-unes ont également décidé d'augmenter la taille moyenne des prêts accordés (ce qui revient sans doute à s'adresser à moins de clients pauvres) afin d'augmenter leur rendement» (E. Azalou-Tingbé, 2012 p.187).

Et on se pose la question de savoir, comment lutter contre la pauvreté en cherchant à sortir une frange de la précarité et vouloir faire des intérêts à ses taux ? De plus, il s'agit de se poser la question de savoir si les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2022 peuvent être atteints lorsqu'on privilégie le Microcrédit ? Ce paradoxe interpelle tous les acteurs sociaux impliqués dans le problème de microcrédit et dans la lutte contre la pauvreté.

Tout comme pour renforcer cette situation, le phénomène d'ICC-service est venu spolier cette couche vulnérable accentuant de fait, cette précarité des femmes de ce département. Elles ont pris des crédits pour les réinvestir au niveau d'ICC-Service croyant faire des bénéfices pour rembourser. Cet événement a créé chez ces femmes d'énormes difficultés de remboursement. Au regard de cette situation, il revient de se demander comment les gouvernants sont-ils arrivés à faire face à résorber la question du

remboursement ? Ce questionnement nous a amené à aller sur le terrain pour le constater à travers une méthodologie appropriée.

3. Méthodologie de la recherche

Cette recherche s'inscrit dans une perspective sociologique. Elle est à dominance qualitative ; mais pour sa spécificité compte tenu des objectifs visés sera combiné à l'approche quantitative. Laquelle démarche s'inscrit dans la logique de Lazarsfeld et de Wagner (1958). Pour ses deux auteurs, la combinaison des techniques qualitatives et quantitatives constitue une méthode «durable» pour les chercheurs.

En effet, cette recherche est à la fois descriptive et analytique des comportements et pratiques des femmes en matière de gestion des microcrédits dans le département du Borgou. C'est pourquoi elle s'inscrit dans une approche interactionniste (telles développées par Max Weber) afin de pouvoir faire ressortir les différents groupes d'acteurs qui interviennent dans l'octroi, la gestion et la gestion des microcrédits. Les techniques adoptées sont l'observation et l'entretien. Au total deux-cent onze (211) acteurs composés des femmes bénéficiaires, des autorités à divers niveau et les personnes ressources sont interviewés et neuf (09) séances focus group discussion sont réalisées. Le département du Borgou est notre milieu de recherche. Ce département est le plus vaste du Bénin et s'étend sur huit(08) communes. Il s'agit des Communes de Kalalé, N'dali, Pèrère, Nikki, Sinendé, Bembèrèkè, Tchaourou et Parakou. Il est limité au Nord par le Département de l'Alibori, au Sud par les Départements des Collines et de la Donga, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria et à l'Ouest par le département de l'Atacora. Le Borgou couvre une superficie de 25.856Km² soit 23% du territoire national dont 13.962Km² de terres cultivables soit 54% de la superficie totale du département. Sa population estimée à 1.202.095 selon les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4), (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), 2013). On dénombre 602.285 femmes pour 599.810 hommes. Ce qui correspond à 99,6 hommes pour 100 femmes. Cette révélation montre l'importance de la population féminine dans la mise en œuvre des politiques de développement.

On y dénombre trois cent (310) villages. Nos recherches ont couvert les Communes de Parakou, Nikki et Tchaourou à cause de leur fort taux de bénéficiaires des crédits MCPP (FNM, 2011).

4. Résultats

A l'issue des investigations un certain nombre de constats se dégagent :

4.1. Implication de la politique dans les activités des IMF au Bénin

Raisons d'une implication

Plusieurs raisons expliquent l'intervention de l'Etat dans les activités de microfinance. La lutte contre la pauvreté est depuis tout temps l'aspect principal du programme des gouvernements qui se sont succédé depuis les indépendances. Plusieurs programmes se sont succédé mais ont connu une intensification depuis la crise économique des années 1980 avec un grand nombre de stratégies notamment : le programme social d'urgence lancé en 1989 et destiné aux groupes sociaux les plus vulnérables ou menacés par la misère, ensuite en 1994, il ya avait aussi le programme spécial fondé sur les principes de la décentralisation, de la subsidiarité et de la coordination des donateurs et la hiérarchisation des interventions au profit des populations vulnérables. Il y a eu également en 1997, le programme du minimum social commun dont les interventions permettent aux populations pauvres de satisfaire les besoins fondamentaux à savoir: l'éducation, l'accès au service de santé, la sécurité alimentaire, la capacité à l'exercice des activités génératrices de revenus et la réhabilitation des pistes de desserte rurale.

De 1998 à 2002, le plan d'orientation national est initié dans la perspective d'une croissance économique dont le niveau serait de 6,7% pour tenter de réduire les effets de la pauvreté par le biais d'une croissance du revenu par tête. Aussi, les Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP) ont été mises en œuvre entre 2003 et 2005 avant de devenir Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) en 2007. Les objectifs fondamentaux de ces stratégies se résument au renforcement des politiques macro-économiques, à une accélération des réformes structurelles et institutionnelles, à la bonne gouvernance et à la promotion des investissements privés d'une part, et, à une plus grande priorité accordée aux secteurs sociaux, à travers une allocation plus importante des ressources issues de la croissance et de l'assistance extérieure d'autre part (MEF, 2008).

Ces différents programme n'ont pu lutter contre la pauvreté au Bénin, au contraire la pauvreté a connu une évolution passant de 28,5% en 2002 à 37,4% en 2006 (INSAE, 2006) avec, 52,2% de ménages pauvres en termes de conditions de vie, 47,9% en termes d'actifs ou de patrimoine de ménages

(Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), 2008). C'est dire que deux Béninois sur cinq continuent de vivre dans la précarité. Les femmes sont les plus touchées. C'est pourquoi elles sont les premières à être visées par cet outil et constituent plus de 96% des abonnés au MCPP. Cette affluence des femmes se remarque également sur le plan mondial. Selon le rapport du sommet mondial sur le microcrédit tenu en 2006, il est mentionné que 84,2% des clients les plus pauvres de la microfinance sont les femmes (Ada, 2007).

Face à ce problème, le gouvernement du Bénin a négocié avec les IMF en activité au Bénin, pour réduire le taux appliqué et relativiser les garanties afin de permettre à toutes les couches d'avoir accès aux crédits et d'exercer une activité génératrice de revenus. La résistance des IMF a amené le gouvernement à mettre de côté les statuts et le règlement des IMF pour créer le Fonds National de Microfinance par décret n° 2006-301(FNM, 2006) le 27 juin 2006. De ce fait, le programme de microcrédits aux plus pauvres est devenu un programme gouvernemental et est mis en œuvre depuis 2007. Aujourd'hui, les femmes constituent les principaux clients du MCPP. Dans le département du Borgou, les chiffres indiquent selon le FNM (2011) que après une première phase qui a connu un engouement des femmes (60.012 bénéficiaires), seulement 6.691 soit un pourcentage de 11,14% sont parvenus à la troisième phase, celle du crédit relais après cinq (05) ans d'activité (FNM, 2011).

4.2. Politique à l'épreuve des microcrédits aux plus pauvres

Le microcrédit aux plus pauvres est devenu la chose des femmes au Bénin surtout dans le département du Borgou où le taux est estimé à plus de 98% selon le FNM, (2011). Cet engouement des femmes a fait que le MCPP est confondu avec la personne même du chef de l'Etat qui en est l'initiateur. Le lien naturel qui les lie avec l'initiateur est tellement fort qu'elles sont prêtes à obéir aux volontés de celui-ci. C'est dans cet ordre d'idées que certaines bénéficiaires ont assimilé ce prêt à un don en contre partie de leur soutien à la politique du chef de l'Etat. Ainsi, dans l'esprit des femmes bénéficiaires, il s'agit de l'argent mis gratuitement à leur disposition. C'est pourquoi, disent-elles, il faut aller le prendre à tout prix. Pour ce faire, elles ont développé un vocabulaire spécial lié au nom du chef d'Etat d'alors. Les *Dendi* disent « *Yayi Boni Win Norou* », les *Yorouba*, « *owoYayi Boni* » etc. Toutes ces expressions pour parler de l'argent de « *YAYI Boni* ». A ce propos, un sage du quartier Wansirou à Parakou nous dit: « *Il y a plusieurs présidents qui sont passés mais aucun n'a pensé à ce programme. Nous devons dire que c'est lui qui a permis*

aux femmes de commencer à aider leur mari dans le foyer. Nous lui remercions beaucoup » (homme, 57 ans, forgeron).

La seconde traduction politique se lit à travers les sorties des différents acteurs politiques. Pour certains, il faut aller rassurer les femmes bénéficiaires pour leur permettre de rembourser les crédits. Ainsi, les acteurs politiques issus du camp présidentiel choisissent des moments sensibles surtout à l'approche des élections pour charmer les bénéficiaires en leur promettant plus de mises. On peut entendre des discours comme : « *c'est votre argent prenez et bouffé. Ne rembourser rien et on ne peut jamais vous attraper* » (homme, acteur politique).

Tous ces discours sont élaborés pour se faire tailler un bon électorat parmi les femmes bénéficiaires des microcrédits. Dès lors le programme de l'Etat destiné à soutenir les couches les plus pauvres passe pour être utilisées à des fins électorales. Des personnes ressources rencontrées sur le terrain estiment que ce sont des prêts politiques. Ils partagent de l'argent aux femmes pour gagner leur électorat. Cela s'apparente à l'idée de populisme développée par (Olivier de Sardan et al, 2002). Selon lui, les hommes politiques utilisent les programmes d'Etat pour agrandir leur popularité. Ce qui laisse transparaître en réalité deux camps, celui de la crise dont les victimes sont les populations et sa face cachée incarnée par les pratiques populaires.

Mise à part les politiques qui expliquent l'appropriation des programmes de l'Etat, cela est confirmé par l'inexistence d'un dispositif coercitive de recouvrement des crédits MCPP. Une situation qui laisse croire que l'argent mis à la disposition des femmes est un « don » et certaines femmes rivalisent de stratégie pour s'en procurer plusieurs fois sans inquiétude. L'extrait du discours d'une interlocutrice revendeuse à Tchaourou illustre bien cette situation : « *Nous allons prendre autant que nous pouvons. Personne ne va nous l'empêcher et rien ne nous arrivera* » (H, 36 ans). Pour ce faire, les femmes sillonnent allègrement plusieurs communes à la recherche du crédit MCPP.

4.3. Remboursement des créances de MCPP par les femmes bénéficiaires dans le département du Borgou

La perception que les femmes bénéficiaires du MCPP ont des microcrédits aux plus pauvres a un effet sur le remboursement. Les conditions d'accès et de remboursement se présentent comme suit : les femmes s'organisent en groupes solidaires de quatre (04) à six (06) au maximum. Ces femmes se réunissent pour choisir une responsable de groupe qui se chargera du

recouvrement auprès de ses camarades. Mais les groupes solidaires ne se forment pas au hasard. Le modèle le plus répandu exige des clients de former eux-mêmes de petits groupes solidaires, constitués généralement de voisins ou des personnes qui exercent des métiers dans le même quartier ou dans le même secteur d'activité. Puisque les membres du groupe doivent se porter garants, les uns des autres, ce système de sélection mutuelle renforce la confiance de l'institution envers chacun d'eux. Les membres d'un groupe peuvent aussi aider l'institution de micro finance à collecter le remboursement de clients récalcitrants.

A la première phase, le montant maximal de crédit octroyé est de trente mille(30.000) FCFA par femme. La durée de remboursement du crédit est de six (06) mois renouvelable une seule fois avec un différé d'un (01) mois nécessaire à l'immersion. Le taux d'intérêt attribué est de 5% dont un minimum de 3% servant de l'épargne stratégique à ristourner aux bénéficiaires. L'intérêt net à payer par le bénéficiaire est de 2%. Il peut alors renouveler au besoin en restant, à ce même montant. Cette première phase est prévue pour durer douze(12) mois. Pour la seconde phase le montant passe à cinquante mille(50.000) FCFA avec un taux d'intérêt de 8% dont une épargne stratégique de 5% et 3% d'intérêt net à payer. Cette deuxième phase comme la première a une durée de six (06) mois. En principe, après ces deux premières phases, le microcrédit devrait prendre fin. Pour ne pas laisser les bénéficiaires qui sont restés dans l'esprit du programme, le MCPP a prévu un crédit relais communément appelé troisième phase. Les bénéficiaires sont confiées aux banques où elles bénéficient des crédits plus importants.

Les femmes bénéficiaires s'organisent pour un remboursement à bonne date. Elles s'unissent pour décider de la procédure et du montant. Ainsi, deux stratégies s'imposent, soit elles s'organisent et font une tontine journalière dans ce cas la responsable du groupe sillonne pour récupérer soit deux cent (200) francs CFA le jour, soit une tontine tous les dimanches ou elles payent mille quatre cent (1400) francs CFA. Toute la responsabilité revient au chef du groupe qui a pris l'engagement auprès de l'Institution chargée de gérer le crédit dans le Département du Borgou (SIAN'SON ou PADME). La seconde technique (hebdomadaire), relève de la confiance que le chef d'équipe a pour les autres bénéficiaires du groupe. Le cas contraire, elle applique la règle journalière à toutes les femmes. Par cette technique, l'accumulation des impayés n'est pas possible.

Ces différentes techniques sont celles déjà utilisées au milieu des années 1990, par plusieurs auteurs comme Hulme et Mosley qui plaident en faveur d'une diversification des services financiers arguant de la nécessité d'adapter les produits à des besoins multiples et de faire preuve de souplesse, en particulier pour les plus pauvres (Guerin et al, 2009). Parmi les stratégies, il y a celle dite de « *porte à porte* » pratiquée par la *SEWA Bank*, créée en 1974 et installée à Gujarat en Inde, une coopérative financière de 175.000 membres, essentiellement des femmes. Les fondatrices ont adopté un service de proximité qui consiste à faire des collectes d'épargne quotidienne et à domicile. Simultanément, les *banksathis*, qui sont elles-mêmes clientes, sont chargées de seconder les *handolders* dans la collecte de l'épargne et les remboursements de prêts à domicile, elles diffusent l'information et conseillent les familles sur l'usage des différents produits, et ceci dans un langage *a priori* accessible à toutes les clientes puisqu'elles sont issues du même milieu (Guerin et al, 2009).

D'autres institutions ont développé d'autres stratégies notamment le système d'épargne à domicile pour faciliter le remboursement aux clients vulnérables et les familles en situation de servitude. Au Tamil Nadu, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui opèrent dans le secteur du microcrédit, avec le support du Bureau International du Travail (BIT), expérimentent le produit intitulé « *dumb boxes* » qui consiste tout simplement en une tirelire en métal fermée à clef, conservée par les clients à domicile. Le principe est très proche des pratiques d'épargne informelles traditionnelles en vigueur dans la plupart des familles : une jarre en argile conservée à domicile ou dissimulée, qui sera brisée le jour de la dépense. L'avantage des *dumb boxes*, par rapport aux tirelires traditionnelles, consiste à déposer régulièrement l'épargne dans un compte bancaire, ce qui règle le problème de l'insécurité. Les montants d'épargne restent très limités, mais le système a néanmoins le mérite d'éviter que les femmes ne s'endettent pour s'acquitter de leur dû (épargne obligatoire et remboursement de prêt) (Guérin et al 2009).

Dans le cas d'espèce, les différents discours des acteurs politiques ne sont pas de nature à faciliter le remboursement. De plus, la perception initiale du MCPP en tant que manne du chef de l'Etat, n'ont pas permis de faire une exploitation judicieuse du crédit, ce qui a un effet sur le remboursement des crédits chez les femmes bénéficiaires du département du Borgou. Environ, 20 à 64% des personnes interrogées sont tombées sous ce coup et obligées de quitter leur village ou quartier de ville pour aller s'installer très loin des regards des amis du même groupe solidaire ou encore des parents et autres personnes. Cela leur

permet d'éviter la honte. Parfois, elles se dirigent vers les grandes villes comme Parakou, Kandi ou Malanville. Certaines quittent même le pays mais toujours avec l'intention d'aller travailler et revenir rembourser les crédits. Elles disent souvent en *Dendi*(langue nationale)« *garo si founou* » ce qui signifie que « *le crédit ne pourrait jamais* ». Dans d'autres cas, l'époux ou les parents des femmes s'organisent pour rembourser la dette. L'agent d'un IMF rencontré dans la Commune de Nikki disait ce qui suit :

« C'est la mauvaise gérance qui conduit à cela. Elles confondent le crédit à l'argent de popote. Elles participent à toutes les cérémonies ce qui demande beaucoup d'argent. L'argent est utilisé pour d'autres fins au lieu de s'occuper des AGR pour tendre vers l'indépendance financière » (G, agent IMF à Nikki)

C'est ainsi qu'elles accumulent les impayés. C'est ce modèle d'endettement que Peeman-Poulet appelle "*micro-endettement*". Lorsque les emprunts sont utilisés pour la consommation du ménage, il ne peut être vecteur de l'empowerment. Dans ce cas, il est vecteur de difficultés de remboursement car aucun revenu n'a été dégagé (Soladie, 2010).

Certaines femmes, pour éviter ces risques prennent des crédits dans d'autres institutions pour rembourser le MCPP afin de continuer à exercer leurs activités. Elles convergent le plus souvent vers la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) dont les crédits sont annuels contre six mois pour le MCPP. Le gérant de la CLCAM de Père interviewé affirme ce qui suit :

«C'est la CLCAM qui est perdante dans cette affaire. La mise en place du Programme de Microcrédit aux Plus Pauvres a déstabilisé le système mis en place pour un contrôle rigoureux des crédits que nous octroyons aux populations surtout aux femmes. Elles prennent les crédits qui durent un an pour aller rembourser les dettes au MCPP».

Lorsque la durée du crédit non remboursé s'allonge, les emprunteuses fuient pour se réfugier soit dans leurs champs soit hors du village et pour rester à l'abri, le temps que les travaux champêtres finissent pour revenir rembourser. Toujours allant dans le même sens, le chargé des affaires sociales de la Préfecture de Parakou confiait ceci : « *Ma femme ne va jamais prendre de crédit pour exercer une activité économique. Je ferai tout possible pour donner ce que je peux pour bien garder ma maison. Lorsqu'elle s'entête pour*

le prendre, elle quitte le même jour ma maison » (homme, 60 ans). Pour certains hommes, le crédit n'est pas accepté dans leur famille. C'est pourquoi le MCPP n'est pas le bienvenu. Un autre homme cultivateur à Bougnankou dans la Commune de Pèrèrè disait ceci :

« Lorsqu'on prend crédit, on n'arrive pas à rembourser dans ma famille. Cette règle est connue par tous les membres de ma famille. Le crédit rabaisse la valeur de celui qui le prend et il est considéré comme un incapable. Alors que chez le Baatonu l'honneur est la chose la mieux partagée » (homme, 68 ans).

Cette considération est souvent transmise de génération en génération pour le rendre pérenne et respecter de ce fait la volonté des ancêtres. Afin qu'ils soient protégés dans la famille contre le déshonneur qu'engendrerait un crédit non remboursé. Mais de nos jours, ces pratiques ont beaucoup évolué et ils prennent des crédits librement. Cela est surtout la conséquence de la grande poussée démographique, du brassage culturel surtout avec les brassages interethniques par des unions libres et les déplacements massifs des populations à la recherche du travail. Les hommes se marient librement et consentent des crédits pour entreprendre une activité ou pour se faire un abri. Ensuite, ils se battent pour le remboursement cela peut prendre de temps, tout dépend des relations avec le créancier.

Conclusion

La libéralisation du secteur économique dans les années 1990 a entraîné l'écllosion des IMF qui octroie des crédits de petites tailles aux populations pauvres afin de leur permettre d'exercer des activités génératrices de revenus et subvenir à leur besoins. Les conditions drastiques d'accès aux crédits ainsi que le taux élevé compris entre 27 et 30% homologué au niveau de l'UEMOA et de la BCEAO empêche la couche la plus vulnérable pour commencer une AGR d'avoir accès. Cette couche, laissée pendant longtemps dans la précarité, ne dispose pas aussi de garanties nécessaires pour faire face aux conditions d'accès au crédit. C'est la réparation de cette inégalité qui a favorisé l'implication du gouvernement, par la mise en place du FNM et de sa politique de MCPP. Cela a eu des effets variables dans les départements et communes impactés.

Dans le Département du Borgou, les acteurs sociaux ont massivement adhéré à cet outil et ont reçu de crédits pour leurs différentes activités.

Majoritairement, les femmes sont à 96 % les bénéficiaires du MCPP. Ce qui leur a permis de commencer à exercer une AGR. Par ailleurs, elles bénéficient de plusieurs modalités de remboursement dans ce département. La quasi-totalité des femmes reconnaissent la courte durée du prêt ce qui les empêche de maximiser les revenus pour en faire un vrai capital. Ainsi les femmes qui exerçaient une AGR avant le crédit effectuent des bénéfices consistant et arrivent à faire un remboursement normal donc mensuel. Pour les autres catégories de femmes, elles remboursent suivant plusieurs modalités. D'abord la chef du groupe de solidarité organise une sorte de tontine journalière qui permet de faciliter le remboursement journalier par chaque membre aux fins d'une restitution mensuelle à l'institution financière. Ensuite, dans un contexte de difficulté, elles vendent leurs biens ou sollicitent de l'aide d'un parent, de l'époux, d'autres proches afin de pouvoir rembourser.. Au pire des cas, elles profitent de l'absence d'échange d'informations entre les différentes IMF installées dans la zone pour renouveler le crédit afin de pouvoir rembourser l'autre.

Enfin lorsque la situation devient plus préoccupante, elles quittent le milieu pour aller s'installer un peu loin pour y travailler quitte à rembourser en différé. Dans d'autres circonstances, les autres membres du groupe font le remboursement quitte à être payer plus tard.. Jamais ces crédits ne restent impayés du fait que c'est une honte pour l'intéressée et sa famille. En somme, reconnaissons que le MCPP a permis à un bon nombre de femmes d'être visible sur le plan économique dans le département du Borgou.

Références bibliographiques

Attali, Jacques, et al. 2007, *Voyage au cœur d'une révolution : la microfinance contre la pauvreté*, Paris, Jean Claude de lattés, 286p.

Azalou-Tingbe, Emilia, M., 2012, *Le microcrédit aux femmes à l'épreuve du développement humain durable en milieu fon du Bénin : essai d'analyse prospective*, thèse de doctorat unique, EDP/UAC, 317p. manuscrit.

Demba Diallo Kassimou, (2014), *Les implications socio-économiques des <<Microcrédits aux Plus Pauvres>> (MCPP) sur les ménages du département du Borgou au Bénin*, thèse de doctorat unique, EDP/UAC, 331p. Manuscrit.

FNM, 2011, *Le parcours du FNM de façon périodique, bilan et perspectives*, FNM, Cotonou, 70p.

FNM, 2012, *Un succès de plus !* N° 004, Cotonou, 60p.

GUERIN, Isabelle et PALIER, Jane., 2007, *Microfinance et empowerment des femmes : la révolution silencieuse aura-t-elle lieu?* Dialogue, Luxembourg, N°37, 8p.

Guerin, Isabelle, Palier, Jane, Prevost, Benoît, 2009, *Femmes et microfinance : Espoirs et désillusions de l'expérience indienne*, Paris, Edition des archives contemporaines et partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie, 102p.

Guerin, Isabelle, Fouillet, Cyril ; et Palier, Jane, 2007, *Microfinance indienne peut-on être solidaire ?*, Paris, Revue tiers monde N°190, 18p.

INSAE, 2003, *Projections Démographiques et étude prospective de la demande sociale au Bénin*, tome 6, Cotonou, 201p.

INSAE, 2006, *Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de vie des ménages*, Cotonou, 142p.

MEF, 2007, *Programme d'action prioritaire de la SCRP2007-2009*, MEF, Cotonou 172p.

MEF, 2008, *Rapport d'avancement 2007 de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2007-2009)*, MEF, Cotonou, 119p.

MEF, 2011, *Stratégies de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015)*, MEF, Cotonou ; 189p.

Nhean, Vannak, 2006, *Le microcrédit en droit français et en droit Cambodgien*, Université Jean-Moulin Lyon 3, DEA de droit des affaires, 125p. Manuscrit.

Njamujo, Godfrey, 2002, *Devenir acteurs et actrices*, in « Songhai, Quand l'Afrique relève la tête », Paris, Editions du Cerf, 144p

Nowak, Martin., 2005, *On ne prête (pas) qu'aux riches*, Paris, Jean Claude Lattès, 272p.

Nowak, Martin, 2009, *Le microcrédit ou le pari de l'homme*, Edition Rue de l'échiquier, Collection Conventions solidaires, Paris, 128p

Olivier de Sardan, Jean Pierre, 1995, *La politique du terrain sur la production des données en anthropologie*, enquête 1, pp71-112.

Soladie, Anne Sophie, 2010, *Microfinance et empowerment des femmes rurales au Burkina Faso. Etude de cas du réseau des caisses populaires du Burkina-Faso, agence de Zabré*, mémoire de recherche, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 128p. Manuscrit.

YUNUS, Mohammed, 2011, *Pour une économie plus humaine*, Paris, Editions, Jean Claude Lattès, Coction Essais et Documents, 305p.

NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

DEZAN est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination « dézan » signifiant « rameau » en langue béninoise « fɔngbé », elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notés de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de 20.000F.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61
République du Bénin